

monsieur l'Orateur, c'est que mon parti—et je suis heureux de le dire—assume sa tâche à la Chambre avec plus de sincérité. Nous sommes prêts à examiner la mesure et à la débattre.

Hier soir, le ministre de l'Agriculture a proclamé que nous—c'est-à-dire l'opposition—avons réclamé cette mesure, et que maintenant qu'on nous la présente, nous refusions de l'adopter. Il était tout à fait attristé de ce que le député d'Acadia ait pris deux fois la parole pour ne rien dire du tout. A son avis, nous retardions l'adoption de la mesure parce que nous voulions des élections. Or, je suis convaincu qu'à son avis, cette mesure est tellement importante que nous pourrions peut-être en faire l'enjeu d'élections. Il le craignait peut-être!

Faisons le point! Notre chef de parti nous a dit: «Présentez-nous la mesure, et nous l'adopterons.» C'est ce que nous faisons maintenant. Le ministre ne devrait pas trop s'inquiéter de ce que nous souhaiterions modifier légèrement, en l'améliorant beaucoup, ladite mesure. L'attitude de députés qui ont un grand sens de la responsabilité et que la question intéresse beaucoup ne devraient pas l'alarmer. Le ministre était peut-être inquiet à l'idée que nous condamnerions, d'une part, la mesure à l'étude tout en déclarant de l'autre qu'elle présentait certains aspects avantageux. Or, je dirais que c'est ce qui se passe quand on examine toute mesure législative avec franchise et sincérité. Tout député a, sans doute, le devoir de signaler l'inquiétude que lui cause telle ou telle mesure législative. Il a pour tâche de faire connaître ses craintes, mais aussi de signaler tous les aspects avantageux d'un bill.

En écoutant les observations du ministre hier soir, je me suis dit qu'il s'agissait du ministre de l'Agriculture du Canada, de l'homme dont les cultivateurs attendent l'initiative. J'ai écouté son discours dans l'espoir qu'il contiendrait certaines réponses aux questions posées. Mais il ne se composait que d'une série de propos insignifiants et teintés de politique au sujet d'un frère et d'un autre, et des vents chinook du sud de l'Alberta.

Le ministre de l'Agriculture n'a pas défendu la mesure à l'étude. Il aurait pu la présenter il y a un an. Mais il n'a su persuader son gouvernement de la mettre blanc sur noir que cet automne. Il a été incapable de persuader son gouvernement d'ajourner le débat sur le drapeau et de lui permettre de présenter à ce moment-là, la mesure à la Chambre. Il n'a su persuader son gouvernement de nous laisser débattre la mesure aujourd'hui et demain et, peut-être, l'adopter. Non demain, il nous faudra examiner d'autres crédits.

[M. Horner (Acadia).]

Une voix: Pourquoi ne l'adoptons-nous pas aujourd'hui?

M. Horner (Acadia): Nous l'adopterons peut-être. Pourquoi n'avons-nous pas débattu cette mesure mercredi dernier, plutôt que d'examiner les prévisions budgétaires? Qui retient l'adoption de cette mesure? Le gouvernement aurait pu la proposer il y a un mois et nous permettre de la débattre mercredi dernier; à ce moment-là, nous l'aurions peut-être adoptée. Je prétends que l'adoption de cette mesure a été retardée par suite de l'ordre des travaux établi par le gouvernement, ou par le manque d'ordre, dirais-je.

Monsieur l'Orateur, examinons pour un moment la direction imprimée par le ministre de l'Agriculture. Que disent les publications agricoles de sa direction? Le ministre a fait allusion hier soir au *Family Herald*, hebdomadaire agricole connu et respecté. Que dit cette publication de la direction du ministre? Que dit le *Country Guide*, revue agricole mensuelle, au sujet de la direction du ministre? J'aimerais citer des passages d'un éditorial qui a paru dans le numéro de septembre 1964 du *Country Guide*. On y lit ceci:

Un des moyens auxquels recourt le ministère de l'Agriculture pour transmettre des renseignements aux agriculteurs est le communiqué adressé aux journaux agricoles. Un récent communiqué nous a surpris. Les renseignements qu'il contenait avaient trait à l'honorable Harry Hays, ministre de l'Agriculture.

M. Moreau: Monsieur l'Orateur, je fais appel au Règlement.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît! L'honorable député fait appel au Règlement.

M. Moreau: Monsieur l'Orateur, j'aimerais appeler votre attention sur le fait qu'on pourrait difficilement dire que l'honorable député d'Acadia parle du bill dont la Chambre est présentement saisie.

Des voix: Oh, oh!

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre, s'il vous plaît! L'honorable député de Timiskaming a indiqué qu'il désire prendre la parole au sujet du même rappel au Règlement.

M. Peters: Monsieur l'Orateur, je tiens à vous signaler que les remarques contenues dans le discours du ministre, hier soir, se conformaient bien au Règlement, en ce sens qu'elles n'avaient trait ni à l'amendement ni au bill, mais étaient surtout d'ordre politique. J'estime que l'honorable député d'Acadia devrait avoir le droit de répondre.

M. l'Orateur suppléant: Comme nous n'avons pas entendu les remarques de l'honorable député d'Acadia, il est bien difficile pour